

MUTUELLE

Avril - Mai - Juin 2011

N° 17 ●●●●●●●●

infos

Complémentaire santé

Le 8 juin

L'assemblée générale 2011



L'assemblée générale a été ouverte par le président Paul Dargein. Une minute de silence est observée en mémoire des adhérents qui nous ont quittés durant l'année. La direction générale du groupe La Dépêche du Midi a demandé de l'excuser de ne pouvoir assister à cette assemblée générale. Le plateau démocratique était parfaitement bien représenté puisque paraissaient des membres du comité d'entreprise et des responsables syndicaux.

Toutes les résolutions de cette assemblée ont été adoptées. Tous les chiffres ont été passés en revue, projeté sur écran, commentés par Jean Degoul et Annie Leiva et certifiés par le commissaire aux comptes. Néanmoins, un vent de contestation a quand même soufflé lors de l'explication des comptes. L'institution d'une autorité de contrôle prudentiel qui a un regard sur les assurances, les instituts de prévoyance, les mutuelles et les banques et la directive européenne Solvabilité II imposent

des contraintes. Notre mutuelle, à ce jour, répond, dans la moyenne supérieure à tous ces critères qui ont généré des aménagements particuliers, comme la constitution du comité d'audit qui a rendu obsolète la commission de contrôle. Bien évidemment, cette modernisation oblige à modifier à la fois les statuts et le règlement intérieur. Cet aspect de l'activité de la mutuelle a suscité de fructueux échanges sous forme de questions-réponses.

Les adhérents non actifs sont toujours plus nombreux que les salariés.

La prochaine fusion de Santévie, avec Harmonie nous conduira à rencontrer des représentants de ce groupe pour voir sous quelles conditions évoluera notre partenariat.

Le remplacement d'Henri Rumeau, administrateur démissionnaire, par Gérard Cester est avalisé.

La confiance est renouvelée au conseil d'administration et le renouvellement des commissaires aux comptes est adopté.

ME



Sommaire

L'assemblée générale 2011	1
Don de soi (gamètes, moelle osseuse, produits sanguins)	2
Les résolutions du conseil d'administration /	
L'organigramme de la complémentaire santé	3
Courrier des lecteurs/Naissances et décès /Infos brèves ...	4

Gamètes, moelle osseuse, produits sanguins...

Si le don d'organe a progressé de 50 % en dix ans, l'an passé, 250 patients sont quand même décédés parce qu'ils n'ont pas reçu un greffon à temps. Et il en est de même en ce qui concerne le sang, les plaquettes et aussi la moelle osseuse (qu'il ne faut surtout pas confondre avec la moelle épinière, comme trop de gens le font encore aujourd'hui). Pour la plupart des malades atteints de cancer, de leucémie, d'insuffisance rénale, de malformation cardiaque ou de mucoviscidose, le recours à un donneur est l'unique chance de survie. De plus le don d'organe coûte bien moins cher que des séances de dialyse, trois fois par semaines pendant 4 heures.

Le don de soi, du moins d'une partie de soi, est souvent le fruit d'une réflexion des plus profondes et des plus intimes. Le don de gamètes consiste, pour une femme, à donner des ovocytes. Pour un homme, c'est un don de spermatozoïdes. Il permet à des couples stériles d'avoir des enfants par le recours à la procréation médicale assistée. La crainte d'être « découvert » par des enfants devenus adultes est infondée : la levée de l'anonymat n'est délivrée qu'avec l'accord du donneur, de la donneuse.

Pour ce qui est de la moelle osseuse et

des plaquettes, plus de 2 000 malades atteints de leucémie ou d'autres maladies graves sont en attente d'une greffe. Le prélèvement de moelle osseuse est effectué dans l'os iliaque (au dessus de la hanche), en milieu hospitalier et sous anesthésie générale. Fréquemment les malades ainsi sauvés débordent de reconnaissance envers le donneur qui leur a offert « le plus beau cadeau de la vie ». Le prélèvement des plaquettes et autres produits sanguins n'est pas si lourd que celui de la moelle osseuse. Effectués en milieu hospitalier, mais pas toujours (camions de l'Établissement français du sang, collectes organisées par des associations caritatives). Les

plaquettes servent à coaguler, elles sont utiles aux malades atteints de leucémie, mais aussi pour éviter des hémorragies chez les malades ayant subi la radiothérapie et la chimiothérapie. Et encore pour les accidentés de la route, les hémophiles, les grands brûlés, les patients souffrant d'un déficit immunitaire grave. Pour les donneurs qui donnent leur sang, leur plasma ou leurs plaquettes et qui trouvent le temps long pendant le prélèvement, ils n'ont qu'à penser aux insuffisants rénaux qui doivent supporter leur dialyse pendant 4 heures : le temps leur paraîtra alors singulièrement plus court !

Établissement français du sang : Tél. 0800 150 150 Site dondusang.net

Agence de la biomédecine :

Tél. 01 55 93 65 50 Site agence-biomedecine.fr

France Adot (Fédération des associations pour le don d'organe et de tissus humains) : Tél. 05 45 39 84 50 Site france-adot.org

Association Laurette Fugain : Site laurettefugain.org

Don de soi, don de vie : Tél. 01 42 61 59 24 Site dondesoidondevie.org

Vaincre la mucoviscidose :

Tél. 01 40 78 91 91 Site vaincrelamucoviscidose.org

Et aussi dondorganes.fr, dondemoelleosseuse.fr, dondovocytes.fr, dondespermatozoïdes.fr

N°19

La rubrique Santé de la Société de Phytothérapie et Nutrition Comment prendre soin de ses veines de manière naturelle

Les Oligomères procyanidoliques (OPC)

On regroupe sous ce terme une variété de vitamines P qui ont une action de protection vasculaire.

Le rôle des OPC est aujourd'hui bien connu et bien documenté. Ce sont des substances qui augmentent la résistance de la paroi vasculaire, diminuant l'extravasation des protéines, la perméabilité capillaire.

Leur carence se traduit par des signes caractéristiques de la fragilité vasculaire veino-capillaire : jambes lourdes, gonflement des chevilles.

Besoin souvent la nuit d'uriner parce la position déclive permet le retour des liquides dans les veines et les lymphatiques. Il s'ensuit une augmentation du volume circulant et par là de la diurèse.

D'un point de vue biochimique les OPC favorisent le transport de la vitamine C active, participent à la réparation du collagène, bloquent la dégradation de l'acide hyaluronique qui est indispensable pour conserver la sou-

plesse aux capillaires et au tissu conjonctif. Ils ont également une action anti-oxydante et anti-radicalaire. Ils protègent aussi l'élastine (élasticité des tissus).

CEMINE VEINE gélules

fraisier, vigne rouge, marron d'Inde
OPC : 160 mg
2 gélules matin et soir



CEMINE VEINE gel

À base d'hamamelis, vigne rouge, mélilot, polygalacées et d'huiles essentielles tonifiantes et rafraîchissantes. En massages matin et soir sur les jambes, depuis la cheville jusqu'à mi-cuisse.

Autre utilisation possible : Imprégner un vieux bas avec le gel oemine VEINE. Mettre au frigo puis l'enfiler et le conserver pendant 15 minutes. Cela procure une agréable sensation de détente tonique.

CEMINE VEINE



Aux adhérents de la mutuelle Dépêche

- 30 %
sur toute la Gamme
Oemine

NOM:

Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal:.....

VILLE:.....

Email:

À adresser à: PHYTOBIOLAB:
ZA la ménude 2 - 1 rue Ampère
31830 Plaisance du Touch
05 62 18 05 86 - www.oemine.fr

Conseil d'administration

Les résolutions

Le 21 février 2011

Le conseil d'administration

- Coopte Gérard Cester comme nouvel administrateur.
- Accorde des aides aux trois cas sociaux présentés.
- Note les ressources du fonds social.
- Adopte les comptes rendus des conseils d'administration des 30/11/2010 et 18/01/2011.
- Fait la connaissance du personnel du cabinet de conseil patrimonial LGF.
- Renouvelle sa confiance au cabinet KPMG comme commissaire aux comptes.

Commission finances.

- Note la valeur du portefeuille de placements.
- Note le solde du budget de trésorerie.
- Note le montant des virements et chèques impayés.

Commission communication.

- Note que le fascicule de la Mutualité française a été diffusé vers nos adhérents.
- Note la bonne fréquentation du site internet.
- Prend note que le prochain Mutuelle Infos paraîtra le 15/03.

-
- Note les activités de janvier 2011.
 - Prend acte des meilleurs tarifs proposés par le nouveau courtier en assurance.
 - Note les dates des prochains conseils d'administration avant les vacances.
 - Prend note que le stage de formation commencera le 4 mars à 9 heures.
 - Embauche Marie Dominique Vendrame comme employée en CDI.
 - Prend note que le nouveau président de la Mutualité française ne veut pas soutenir les mutuelles mal gérées.
 - Prend connaissance de l'organigramme de Santévie.

Le 21 mars 2011

Le conseil d'administration

- Accorde des aides aux deux cas sociaux présentés.
- Note les ressources du fonds social.
- Adopte le compte rendu du conseil d'administration du 21/02/2011 après modifications.

Commission finances.

- Note la valeur du portefeuille de placements.
- Note le solde du budget de trésorerie.
- Note les montants des prélèvements et, des virements et chèques impayés.

Commission communication.

- Note la bonne progression de la fréquentation du site Internet.
- Prend note qu'un autre imprimeur (Graphic Pyrénées) a été choisi pour Mutuelle Infos.

-
- Note les activités de février 2011.
 - Écoute le rapport du comité d'audit.
 - Prend acte de la création de la commission « Communication avec les actifs. »

- Prend note que la Mutualité française demande aux mutuelles de faire connaître ses propositions de thème pour son prochain congrès.
- Prend note du nouveau barème d'indemnisation des frais kilométriques des administrateurs.
- Prend note que des cadeaux ont été envoyés aux adhérents centenaires.
- Prend note qu'un stage de formation est organisé en juin pour les administrateurs.
- Prend note qu'une assurance couvre les administrateurs pendant leurs déplacements pour la mutuelle.
- Prend note que l'arrêt des comptes se fera au prochain conseil d'administration.

Le 18 avril 2011

Le conseil d'administration

- Note les ressources du fonds social.
- Adopte le compte rendu du conseil d'administration du 21 mars 2011 après modifications.
- Arrête à la majorité les comptes annuels au 31 décembre 2010, adopte à la majorité le rapport de gestion 2010, et convoque l'assemblée générale pour le 5 mai 2011 à 16 heures.
- Arrête à la majorité les comptes annuels combinés au 31 décembre 2010, adopte à la majorité le rapport de gestion combiné 2010.
- Reporte l'approbation du rapport de solvabilité au mois prochain.
- Reporte l'approbation du rapport de contrôle interne au mois prochain.

Commission finances.

- Note la valeur du portefeuille des placements.
- Note le solde du budget de trésorerie.
- Note le montant des prélèvements impayés.
- Note le montant des chèques et virements impayés.

Commission communication.

- Note la progression incessante de la fréquentation du site de la mutuelle.
- Note que Graphic Pyrénées imprimera le prochain Mutuelle infos.

-
- Note les activités du mois de mars 2011.
 - Apprend que les centenaires ont été heureux de recevoir un cadeau d'anniversaire.
 - Apprend que la participation patronale à la cotisation des actifs s'élève maintenant à 0,85 % de la masse salariale.
 - Apprend que ni Apicil ni Audiens ne veulent participer gratuitement aux frais d'obsèques des retraités.
 - Approuve l'ordre du jour et les dates de l'assemblée générale à l'unanimité.
 - Note que Santévie fusionnera avec Harmonie au 1er janvier 2012.
 - Note que le comité d'audit souhaite qu'on parle de lui dans Mutuelle infos.

L'organigramme de la Complémentaire santé

Président :	Paul Dargein
Vice présidente :	Marie-José Théron
Trésorier Général :	Jean Degoul
Secrétaire général :	Michel Escard
Administrateurs :	Marie-Françoise Borie, Aïcha Boumaza, Martine Carcelen, Gérard Cayrac, Gérard Cester, Jean Leguevaques, Alain Mallet, Philippe Seguin

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X

Tiré à 2 000 exemplaires

est une publication éditée par la mutuelle du groupe

La Dépêche du Midi

Avenue Jean-Baylet 31095 Toulouse cedex 9.

La mutuelle Complémentaire santé

du groupe La Dépêche du Midi est régie par le code de la mutualité et

soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)

Directeur de la publication : Paul Dargein

Rédaction : Michel Escard

Impression : Graphic Pyrénées

Courrier

Votre mutuelle vous répond



Q : Mon dentiste doit me poser une prothèse, il m'a donné un devis, que dois-je en faire ?

R : Vous devez nous amener ou nous faire parvenir ce devis car nous en aurons besoin pour votre remboursement. De plus, au vu de ce document, nous pourrions vous dire précisément combien vous percevrez de remboursement par la S.S. et par notre mutuelle et combien il restera à votre charge.

Q : Je suis en convalescence et, ne pouvant me déplacer, je vais devoir me rendre régulièrement chez mon médecin en taxi. Serai-je remboursé(e) des frais de transport ?

R : Vos déplacements médicaux en taxi ou en ambulance, prescrits par un médecin, sont pris en charge si le taxi que vous empruntez est conventionné avec l'Assurance Maladie. Vous serez remboursé(e) à 65 % par la SS sur la base du tarif conventionnel, la mutuelle vous remboursera la différence, toujours sur la base de ce tarif.

Q : Je viens de retrouver des remboursements de soins qui datent de janvier 2009. Puis-je me les faire rembourser ?

R : Non. Tout comme une ordonnance n'est valable que 6 mois, les mutuelles ne remboursent plus les soins qui ont plus de 2 ans. Afin que cette déchéance de 2 ans sur les prestations ne vous pénalise pas, veuillez à nous faire parvenir les originaux de vos décomptes de la S.S. dès l'instant où vous constatez une quelconque anomalie dans le remboursement de vos prestations par notre mutuelle.

Q : J'ai une autre mutuelle que celle de la Dépêche du Midi par mon (ma) conjoint(e). Comment dois-je procéder si je veux utiliser, en complément, l'autre mutuelle ?

R : Il est, bien sûr, tout à fait possible d'avoir deux mutuelles à la condition qu'une seule (la mutuelle prioritaire) soit inscrite sur votre numéro de Sécurité Sociale. Cette première mutuelle reçoit toutes les « télétransmissions » de la S.S. pour le remboursement des soins. Si vous devez solliciter la deuxième mutuelle pour un complément mieux remboursé par cette dernière, vous devez adresser à la deuxième mutuelle : l'original du décompte de la S.S. et l'original du relevé des prestations de la première mutuelle. Au vu de ces documents et des sommes que vous avez déjà perçues par ces deux organismes, votre deuxième mutuelle procèdera au règlement des sommes restant encore à votre charge (conformément à l'application de ses garanties). Il est évidemment strictement interdit de dissimuler des informations aux deux mutuelles concernées et de percevoir des remboursements supérieurs aux frais réellement engagés.

Etat civil

Ils nous ont quittés

Yvonne CHEFDEVILLE février
Suzanne PARRY le 19 février
Odette BAURÉ le 26 février
Robert PAGÈS le 21 mars
René RIGAUD le 21 mars
Antoinette PERRUCHO le 30 mars
Marie-Antoinette LAGARDE le 31 mars
Maurice PLA le 1er avril
Pierre SICARD le 8 avril

Armand SOLER le 8 avril
Maurice TOURTE le 23 avril
Marie BIELLE le 25 avril
Jeannine CAMPOURCY le 26 avril
Gilles BADER le 2 mai
Renée SARIS le 5 mai
Marguerite PAULY le 7 mai
Jean-Marc THORY le 5 juin

Il est arrivé

Laurent-Samuel AGNEROH le 7 février

Obésité

Après des années de hausse, l'obésité baisse chez les 5-6 ans, selon une étude de la Drees. De plus, l'obésité ne tient pas qu'à l'alimentation : outre la sédentarisation, de nombreux autres facteurs interviennent dans l'apparition des surpoids.

Accidents domestiques

Le collectif inter-associatif de lutte contre les accidents de la vie courante milite pour que ce combat devienne « grande cause nationale » en 2011.

Douleur

Le renouveau de l'acupuncture : en apprenant quelques points simples, les médecins pourraient soulager de nombreuses souffrances.

Opticiens

Les opticiens redoutent l'e-commerce. Une dizaine de sites vendent des lunettes sur internet. Le syndicat des opticiens Synope s'inquiète de cette nouvelle concurrence.

Sécurité sociale

Pour couvrir ses besoins de financement, la Sécurité sociale a lancé des emprunts à très court terme sur la place financière de Londres.

Sclérose en plaques

Les Etats-Unis viennent de donner leur feu vert à la commercialisation du Gilenya, un traitement de lutte contre la sclérose en plaques sous forme de comprimés, alors que les médicaments actuels nécessitent des injections.

Pilule du surlendemain

Commercialisée sous le nom d'Ella One depuis le 1er octobre 2009 au prix de 24,15 euros, cette pilule du surlendemain va désormais être remboursée à 65 % par la Sécurité sociale. Par ailleurs, HRA Pharma espère pouvoir la commercialiser aux Etats-Unis d'ici à la fin de l'année.

Cancer de la prostate

Selon une étude canadienne, la rosuvastatine pourrait avoir des vertus contre le cancer de la prostate. Ce médicament anticholestérol à base de statines semble en effet stopper la croissance de la tumeur chez la souris, sans effets secondaires.

Cancers de la thyroïde

D'après une enquête de l'Inserm, le risque de cancer de la thyroïde a légèrement augmenté chez 229 Polynésiens ayant été exposés aux essais nucléaires entre 1969 et 1974. Au total, une dizaine de cas diagnostiqués avant 2003 sont attribuables aux retombées de ces essais.

LGF Patrimoine
cabinet indépendant
de conseil et de gestion
de patrimoine



NIMES-PARIS

info@lgfpatrimoine.fr
Tel : 09 51 98 53 62
Fax : 04 66 23 02 78

MUTUELLE

Avril - Mai - Juin 2011

N° 17 ●●●●●●●●

infos

Réalisations sociales

Débats

Une assemblée générale très animée



Au cours de l'assemblée.

447 participants (présents ou représentés et ceux qui avaient voté par correspondance), soit un bon quart des adhérents de la mutuelle dédiée Réalisations sociales, se sont réunis en assemblée générale le mercredi 8 juin 2011. Après avoir excusé la direction générale du groupe la Dépêche du Midi, absente, le président Paul Dargein a ouvert la séance. Et les débats. Car des débats, il y en a eu dans cette assemblée « nouvelle formule » : afin de laisser une plus grande place aux questions et à la discussion, le choix avait été fait de ne pas revenir sur l'explication détaillée de chaque point soumis au vote, puisque cela figurait dans le fascicule dont chacun avait reçu un exemplaire. Au cœur de ces débats, donc, deux sujets ont particulièrement retenu l'attention de l'assemblée : l'entrée de

la mutuelle dans le capital du groupe La Dépêche du Midi et l'avenir du Pastel.

La participation au capital de La Dépêche du Midi

A propos de l'entrée de la mutuelle dans le capital du groupe La Dépêche du Midi, les remarques portaient sur le fond et sur la forme. Sur le fond, cette prise de participation de 2 millions d'euros a notamment soulevé la question de savoir si la transaction avait été faite « au juste prix », avec demande d'une réponse écrite de la part du commissaire aux comptes qui était présent lors du conseil d'administration du 28 octobre 2010, où avait été prise cette décision. Ce à quoi le président répondait : « Peu importe le prix des actions, puisque nous avons la garantie de récupérer la même somme, et avec les plus-values, s'il y en a ». Sur la forme, les critiques se concentraient sur la rapidité d'une décision qui, d'après certains, auraient dû être soumise à l'assemblée générale. Le trésorier Jean Degoul explique qu'il n'était pas possible de procéder autrement, car il y avait des échéances proches : « Cela a été réalisé pour aider « La Dépêche du Midi » qui traversait une période délicate, au nom des liens historiques qui unissent la mu-

tuelle à cette entreprise ». « Cela s'est fait très vite, ajoute le président, et lors de l'assemblée générale de septembre 2010, il n'en était pas encore question ».

L'avenir du Pastel

« Que va-t-on faire du Pastel ? ». La question concernant ce site historiquement liée à La Dépêche du Midi (voir en page 2) est apparue rapidement, presque au début de la séance. Paul Dargein présente alors le projet sur lequel se penche actuellement le conseil d'administration, celui de constituer une SCI pour des bâtiments à usage locatif : les appartements seraient destinés en priorité aux adhérents de la mutuelle, mais pourraient être ouverts à l'extérieur, si les adhérents n'étaient pas assez nombreux. « C'est une étude longue et difficile. Nous avons fait appel à des juristes (le cabinet Fidal) et la SCI semble être la meilleure solution pour éviter la contagion fiscale ; avec un contrat bien défini, il est impossible qu'il y ait une fuite », répondait-il à ceux qui s'inquiétaient d'une « indépendance inacceptable » que pourrait éventuellement prendre une SCI. Après de nombreux échanges, très animés, les mutualistes se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.

Sommaire

Une assemblée générale très animée	1
Ce cher Pastel / Un conseiller technique	2
Résidence Maurice-Sarraut : Hervé Petiteville, gardien de la convivialité /	
Votre mutuelle vous répond.....	3
Vacances : le boum des locations /	
Les résolutions du conseil d'administration ...	4

Historique

Ce cher Pastel...

Ancienne résidence de Maurice Sarraut, devenu ensuite un restaurant, l'ensemble immobilier Le Pastel a été acquis par la mutuelle Réalisations sociales du groupe La Dépêche du Midi le 28 janvier 2008. Des travaux ont été effectués sur le bâtiment principal en septembre 2008. Le pro-

jet était d'y implanter une crèche. Mais la crise économique aidant, ce projet a dû être abandonné. Il a pourtant été à nouveau évoqué lors de l'assemblée générale : « S'il n'y pas assez de familles concernées dans nos entreprises, ne pourrait-on envisager la création d'une crèche interentreprises ? ».

« Ce projet a déjà coûté assez cher (travaux, architecte...) et n'intéresse que très peu de monde, a répondu le président Paul Dargein. Et n'oublions pas que le personnel est toujours en baisse ».

L'entrée du Pastel.



Nouveau

Un conseiller technique

Le conseil d'administration a entériné la venue d'un conseiller technique en travaux, en la personne de Serge Lombez, pré-retraité depuis quelques mois. C'est avec un certain soulagement que la commission Sarraut, ainsi que l'équipe responsable des études sur le devenir du Pastel et des terrains restant au Grand Selve enregistre ce renfort indispensable. Par son professionnalisme, ce nouvel administrateur joue un rôle majeur dans les décisions à prendre concernant la résidence Maurice-Sarraut. Traiter les problèmes de fond « Nous avons commencé à nous attaquer aux problèmes de fond, explique



Serge Lombez

Serge Lombez. Et, pour commencer à nous mettre en conformité avec la réglementation des collectifs ». Pour chaque appartement, le bureau de contrôle Veritas a établi un diagnostic de performance énergétique (DPE) : évaluation de l'isolation, de la déperdition, calcul théorique de la consommation de chauffage... Cette étude a permis de constater que, malgré leur vétusté, les logements se situent dans la moyenne haute de performance énergétique (classement C et D). Un diagnostic technique d'amiante (DTA) a été effectué sur la totalité des parties communes : seules, les canalisations du pluvial en contiennent de très légères traces. Cela ne présente donc aucun danger pour les habitants. La résidence a, de plus, été entièrement soumise à un diagnostic des

risques d'incendie : des travaux de mise en conformité sont prévus (portes coupe-feu, accès aux caves, locaux techniques, vitres de celliers).

Un état des risques naturels et technologiques (ERNT) a également été fait : les risques d'inondation (par la Garonne) et de secousse sismique sont très minimes. Quant à la mise en peinture des balcons, elle est un peu retardée, car elle suivra la mise en conformité des balcons eux-mêmes. Enfin, pour la mise en conformité avec la réception de la TNT, les travaux nécessaires seront effectués pendant l'été.

Tous les documents sont à la disposition des locataires au bureau de la mutuelle et une note leur sera adressée au début de l'été.

Hervé Petiteville, gardien de la convivialité

Désormais bien connu des résidents et très apprécié de tous, Hervé Petiteville est le gardien de la résidence Maurice-Sarraut depuis février 2010. Il a 44 ans, il est marié et a un fils de 16 ans. Il vient de suivre avec succès une formation à l'habilitation électrique.



Hervé Petiteville,

des attaches dans la région toulousaine, le choix a donc été plus facile.

Comment en êtes-vous venu au métier de gardien ?

Je suis tombé dedans tout petit. Mes parents étaient gardiens d'immeuble. Pendant ma jeunesse, j'ai effectué plusieurs remplacements et le métier m'a plu. J'ai ensuite passé un CAP de gardien d'immeuble.

Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

Une certaine autonomie dans l'organisation de mon travail et le contact avec les gens. On est souvent le confident de personnes qui ont besoin de parler, il faut savoir écouter. Ce n'est pas toujours simple, il y a des circonstances où les relations peuvent être tendues. Il faut garder son calme. La résidence Maurice-Sarraut, c'est un « gros cocon familial ».

Vous avez été à l'origine de plusieurs animations sur la résidence ?

Oui, il faut préserver la convivialité. Des choses se faisaient avant mon arrivée. Avec ma femme, nous avons organisé des animations pour Noël (sapin), pour le Nouvel An (feu d'artifice), pour Pâques (des œufs pour les enfants) et nous participons à l'organisation d'un repas qui se déroulera le samedi 25 juin (chaque résident apportera un plat).

Du 1er juin au 31 aout, les horaires d'Hervé Petiteville sont de 6 heures à 14 heures et de 19 heures à 20 heures. Les horaires de permanence sont affichés sur la porte de la loge. Une fois par mois, Hervé Petiteville participe activement à une réunion de travail dans les locaux de la Mutuelle.

Vous étiez à Boulogne-sur-mer, dans le Pas-de-Calais.

Que vient faire un « Ch'ti » à Toulouse ?

Je cherchais du travail, plus précisément un poste de gardien. Il n'y avait pas de travail dans le Nord. J'ai répondu par internet à plusieurs annonces nationales de Pôle Emploi et j'étais en attente de plusieurs réponses. J'ai retenu le poste proposé par la mutuelle de « La Dépêche du Midi » qui recherchait un gardien diplômé avec expérience... Ma femme avait

Courrier

Votre mutuelle vous répond



N'hésitez pas à nous adresser toutes vos questions, suggestions, remarques pour tout ce qui concerne votre mutuelle, à l'adresse internet suivante : courrier.adherents@orange.fr

Il vous sera répondu dans « Mutuelle infos ». La confidentialité de vos coordonnées sera rigoureusement respectée.

Tous les sites vacances offrent-ils les mêmes commodités ?

Oui, nous avons essayé d'harmoniser l'équipement dans chacune de nos résidences : elles sont toutes situées en rez-de-jardin et vous y trouverez tout ce qui est nécessaire à la vie quotidienne. Nous avons fait notre possible pour que vous vous y sentiez comme chez vous.

J'envisage de postuler pour un appartement à la résidence Maurice-Sarraut. Mais j'hésite à l'idée de me retrouver avec des gens qui travaillent dans la même entreprise que moi...

Votre appréhension est compréhensible et d'autres que vous l'ont eue avant d'emménager à Maurice-Sarraut. Mais, d'après leurs témoignages, ils ont très vite été rassurés : ils ont en effet constaté que les habitants se comportaient avec une grande discrétion. En même temps, précisent-ils, ce n'est pas anonyme : on se salue et on sait qu'on peut compter les uns sur les autres en cas de besoin. Le nouveau gardien, Hervé Petiteville, est très apprécié pour sa présence avenante et quasi constante : il est un lien entre les locataires et propose des animations qui sont autant d'occasions de faire plus ample connaissance. Toujours dans le respect de la liberté de chacun.

Le boum des locations

Avec, désormais, six sites de vacances (1) proposés par la mutuelle à ses adhérents, on pouvait craindre de ne pas arriver à tout remplir. Il n'en est rien, bien au contraire : le grand nombre des locations prouve à quel point, dans leur diversité, ces sites sont appréciés. Depuis avril, en effet, ils ne désemplissent pas et les réservations assurent un très beau taux d'occupation jusqu'à la mi-septembre. Comment s'explique ce véritable boum des locations par rapport aux années précédentes ? Sans doute, par les prix, qui, en 2011, ont été abaissés : par exemple, à Biscarrosse, le tarif est de 380 € par semaine, pour 400 € en 2010. Peut-être aussi l'attrait de la découverte y est-il pour quelque chose, du moins en ce qui concerne les sites nouvellement acquis :



A Valras-Plage, la nouvelle villa avec son jardinet.

Valras-Plage et Bidart (deux beaux achats), Le Barcarès (achat d'une nouvelle villa, plus spacieuse, après vente de l'ancienne). Quant au nouvel appartement de Luchon - très attendu -, il devrait être disponible au cours de l'été, après quelques travaux d'aménagement.

« Escapades »

Autre grand succès, cette année : celui des « Escapades » que propose la mutuelle sous forme de nuitées en camping *** ou ****.

Mise en place il y a trois ans, cette formule, après des débuts difficiles, s'est affirmée en 2010, avec 82 nuitées. Et, pour 2011, 151 nuitées ont actuellement été retenues. Outre leur tarif intéressant, ces « Escapades » permettent une grande souplesse, tant dans le choix des sites (28 destinations) que dans celui des dates.

(1) Cinq de ces sites appartiennent à la mutuelle : Bidart, Biscarrosse, Le Barcarès, Luchon et Valras-Plage. Le sixième est saisonnier : il se trouve à Propriano, en Corse.

**Locations à la mutuelle,
auprès de Michelle Chevallier
tél. 05 62 11 35 77.**

L'organigramme des Réalisations sociales

Président : Paul Dargein
Vice présidente : Gérard Cayrac
Trésorier Général : Jean Degoul
Secrétaire général : Anne Déro
Administrateurs :
Marie-Françoise Borie, Aïcha Boumaza,
Martine Carcelen, Elisabeth Pasquié,
Marie-José Théron, Robert Bacarisse,
Serge Lombez, Philippe Seguin

HORAIRES D'OUVERTURES DES BUREAUX

Avenue Jean Baylet 31095 - Toulouse cedex 9
Ouverture : du lundi au vendredi :
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Tél. : 05 62 11 95 81 - Fax : 05 62 11 36 40
Courriel : mutuelle@ladepeche.fr
Site : www.mutuelle-depeche.fr
Mutuelle régie par le code de la mutualité
Soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle
prudentiel (ACP)

MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X
Tirée à 2000 exemplaires
est une publication éditée par la mutuelle
du groupe La Dépêche du Midi
Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse cedex 9
Directeur de publication : Paul Dargein
Rédaction : Elisabeth Pasquié
Impression : Graphic Pyrénées

Conseil d'administration Les résolutions

Le 21 février 2011

Le conseil d'administration

- adopte les procès verbaux des conseils d'administration du 22 décembre 2010 et du 17 janvier 2011.
- accepte le devis proposé pour le mobilier destiné au site vacances de Valras.
- prend connaissance des tableaux concernant l'état des placements financiers de la mutuelle au 31 janvier 2011.
- prend connaissance des dates des prochains conseils d'administration : 22 mars, 19 avril 24 mai et 21 juin.
- enregistre les nouveaux tarifs des contrats d'assurances contractés par la mutuelle pour ses locaux, pour les sites de Luchon et Biscarrosse et pour la résidence Maurice-Sarraut.
- prend note de la formation organisée en juin pour plusieurs administrateurs.

Le 22 mars 2011

Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 24 février 2010.
- accorde une aide de 462,64 € pour le dossier présenté par l'assistante sociale,
- prend note des rapports des différentes commissions.

- prend acte de la démission de Claude Saint-Espès.
- vote la cooptation au conseil d'administration de Serge Lombez (8 pour, 1 blanc, 1 abstention, 1 contre).
- Gérard Cayrac, candidat au poste de vice-président de la mutuelle Réalisations sociales, est élu à l'unanimité.
- met en place une commission « Projets techniques ».

Le 19 avril 2011

Le conseil d'administration

- adopte le procès verbal du conseil d'administration du 22 mars 2011.
- vote le rapport de gestion et l'arrêt des comptes 2010 par six voix pour et quatre voix contre.
- décide de la tenue le 11 mai à 10 heures d'un conseil d'administration extraordinaire consacré à l'étude du cabinet Fidalsur la filialisation éventuelle des biens immobiliers du Grand Selve et du Pastel.
- prend note des rapports des différentes commissions.
- met en place une commission « Veille sociale ».
- note que désormais l'entreprise participe au fonds de solidarité pour 0,50€ par adhérent actif.